



Poste proposé

1 PRATICIEN HYGIENISTE INTER-ETABLISSEMENT HOPITAUX DE PLAISIR-INSTITUT MGEN

Contrat(s)

PH temps plein

Descriptif

Praticien hygiéniste inter-établissement sur les hôpitaux de Plaisir (HGMS et CH Charcot), et de la Verrière (Institut MGEN de La Verrière regroupant l'IMR et le CGDF).

Grade : Médecin ou Pharmacien

TEXTES REGLEMENTAIRES

- *Instruction du 19 juin 2015 relative à la mise en oeuvre de la lutte contre l'antibiorésistance sous la responsabilité des Agences régionales de santé. Instruction du 15 juin 2015 relative au programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) 2015.*
- *Circulaire DGOS/PF2 n° 2011-416 du 18 novembre 2011 en vue de l'application du décret n°2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé.*
- *Décret n° 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé.*

Missions essentielles :

- Définit, met en oeuvre et évalue le programme défini par le CLIN dans chaque établissement en matière de prévention et gestion du risque infectieux, en collaboration avec le président du CLIN et les correspondants en hygiène, le président de la CME et le coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins.
- Participe à la mise en oeuvre des actions sur le bon usage des antibiotiques, en lien avec le référent en antibiothérapie des établissements, le président de la CME et le coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins.
- Assure un rôle d'expert et de conseil concernant le risque infectieux associé aux soins environnemental.

Activités responsabilités :-

- Identifie avec les membres du CLIN, les membres du comité antibiotiques et le coordonnateur des risques associés aux soins des établissements les risques principaux concernant le risque infectieux et le bon usage des antibiotiques et les programmes d'actions qui en découlent (compte-qualité risque infectieux).
- Prépare avec les présidents du CLIN et les référents en antibiothérapie les ordres du jour des différents CLIN et des comités antibiotiques des établissements.
- Coordonne les projets et les actions dans chaque établissement selon les priorités du programme annuel de prévention des infections nosocomiales et des infections associées aux soins définies par le CLIN
- Participe avec les cadres hygiénistes de l'établissement à l'organisation du groupe des correspondants en hygiène
- Elabore un programme de formation des personnels en Hygiène Hospitalière en collaboration avec le service de formation continue et la direction des soins ; organise notamment le volet médical des formations et assure les formations destinées aux médecins
- Diffuse au sein des différentes sous-commissions (CLIN, COMEDIMS, sous-commission des antibiotiques, sous-commission des vigilances, Comité de l'eau, Collège médical, CME) les nouvelles recommandations de bonnes pratiques d'hygiène au niveau des soins, de l'environnement, et de maîtrise des BMR et autres agents transmissibles
- Participe à la rédaction et valide les protocoles de soins, environnementaux et des plans d'urgence (volets risques infectieux des plans blancs) en lien avec le risque infectieux

- Conseille et répond aux interrogations des équipes soignantes et des médecins concernant le risque infectieux et des services techniques concernant le risque environnemental
- Organise et coordonne les évaluations des pratiques professionnelles en hygiène : audits, autoévaluations, et enquêtes diverses
- Participe à l'étude et aux choix de matériels, dispositifs médicaux, et produits utilisés pour les soins et l'entretien, ainsi qu'aux essais éventuels sur le terrain, en collaboration avec la Pharmacie et les Services Economiques
- Emet un avis concernant l'aménagement de certains locaux, l'acquisition d'équipements, la restructuration et les travaux envisagés en termes de prévention du risque infectieux dans l'environnement
- Met en place et coordonne les surveillances pour la prévention de la transmission des BMR, BHR, des maladies contagieuses et des infections associées aux soins
- Intègre les établissements aux réseaux de surveillance régionaux (CCLIN) et nationaux (RAISIN, InVS) et aux enquêtes nationales (enquêtes de prévalence et organisées par le GREPHH)
- Sensibilise les professionnels au signalement interne des infections nosocomiales (infectiovigilance), recueille et analyse les données des signalements
- Gère les alertes, investigue les suspicions d'épidémies et les événements indésirables infectieux graves, rédige un bilan de chaque expertise, et réalise les signalements externes aux tutelles (via la plateforme E-SIN)
- Participe à l'organisation de la vaccination anti-grippale en lien avec le service de santé au travail, les présidents du CLIN et la CME
- Coordonne le recueil des données épidémiologiques, et réalise l'analyse et le suivi des données des surveillances, enquêtes de prévalence, ainsi que le calcul des indicateurs, notamment ceux du tableau de bord du ministère (ICALIN, ICSHA, ICABMR et ICATB)
- Coordonne la rédaction des rapports d'activité annuels de l'EOH et du CLIN et les présente aux instances des établissements (CLIN et CME)
- Participe aux réunions de travail en inter-établissement, aux réunions dans le cadre du GHT, et aux réunions du CCLIN Paris-Nord, de l'ARS, de la HAS, du ministère, sur l'île de France et les départements limitrophes ; - Participe aux congrès nationaux (ex : SF2H, RICAI, etc...).

Relation hiérarchique :

Le président de la CME et le chef de pôle du pôle médico-technique.

Relations fonctionnelles avec :

- ✚ Autres membres de l'EOH-IE (cadres hygiénistes) et membres du CLIN,
- ✚ Les correspondants en hygiène des établissements du réseau,
- ✚ Les services médico-techniques, logistiques et administratifs des établissements,
- ✚ Les instituts de formation (IFSI, IFCS, écoles et lycées professionnels).

Exigences particulières de la fonction :

Compétences

- ✚ · DIU Hygiène Hospitalière obligatoire
- ✚ · DIU CESAM recommandé
- ✚ · Mise à jour des connaissances en fonction de l'évolution des techniques ou des textes réglementaires (participation recommandée aux congrès nationaux RICAI et SF2H).

Qualités requises

- ✚ Motivation pour le travail en secteur gériatrique et psychiatrique et esprit d'équipe.
- ✚ Aptitude à la communication et capacités relationnelles (savoir animer une équipe, repérer et solliciter les compétences des autres professionnels),
- ✚ Sens de l'organisation,
- ✚ Sens de l'autorité et de la prise de décisions,
- ✚ Esprit d'analyse et sens pratique,
- ✚ Disponibilité, adaptabilité, dynamisme, créativité, esprit d'initiative, ouverture d'esprit,
- ✚ Discrétion (règles de confidentialité et secret professionnel).

Conditions

(Pour postuler à cette offre vous devez être titulaire d'un diplôme de médecine)

Personne à contacter

CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIRDRH

220 RUE MANSART

78370 PLAISIR

Email : secretariat-drh@hopitaux-plaisir.fr